

MONTANT DES COTISATIONS 2022

- 1) Adhérents
Personne morale
 - 35 € par Ligue, Comité régional ou structure régionale
 - 30 € par Comité départemental, Office des Sports, Club omnisports
 - 20 € par Club unisport ou Comité de jumelage et autre association de jeunesse
- 2) Adhérents individuels 10 € par personne physique (indépendante d'un club)
- 3) Membre usager
 - 10 € par personne participant à une rencontre en dehors d'un club, d'une Ligue ou d'un Comité
- 4) Membres bienfaiteurs 50 €

